

M. MILLS (Bothwell) : Devons-nous comprendre qu'avant celui-ci il n'y avait aucun index à l'acte de l'honorable ministre ?

M. COSTIGAN : Il y en avait un, mais il n'était pas aussi complet que celui de M. Heron.

M. DAVIES : Si l'honorable ministre n'avait pas neuf commis de la première classe, il en avait douze de la deuxième classe, et je ne crois pas qu'il soit au-dessous de la dignité ni au delà des forces d'un commis de la deuxième classe de faire un index à un statut.

Ministère de l'agriculture—Allocation au secrétaire du département pour avoir rempli les fonctions de sous-ministre.....\$700.00

M. MILLS (Bothwell) : Expliquez cela.

M. CARLING : Je crois que l'explication est donnée dans les estimations. M. Lowe, le secrétaire du ministère a rempli les fonctions de sous-ministre durant son absence pour cause de maladie.

M. MILLS (Bothwell) : Le sous-ministre, M. Taché, est-il incapable de remplir ses fonctions ?

M. CARLING : Oui ; il a eu une rechute.

M. MILLS (Bothwell) : Cette demande sera-t-elle renouvelée ?

M. CARLING : Je ne le crois pas. Tout porte à croire que le Dr Taché ne pourra pas reprendre ses fonctions et sera mis à la retraite.

M. MILLS (Bothwell) : La manière dont les relevés statistiques ont été préparés par M. Lowe et les renseignements exacts et minutieux qu'il a, de temps à autre, donnés à l'honorable monsieur et à ses prédécesseurs, l'extrême exactitude avec laquelle ses chiffres ont été vérifiés par le rapport des commissaires du recensement, tout cela démontre que ce fonctionnaire a droit d'être traité généreusement par la Chambre. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet, et je suis sûr que le très honorable monsieur doit éprouver beaucoup de plaisir à demander à la Chambre de lui voter \$700 en addition à son traitement ordinaire, car la peine que M. Lowe s'est donnée pour renseigner exactement son chef et pour ne pas l'induire en erreur, a servi très utilement une des fins du gouvernement, surtout durant les deux ou trois dernières élections générales.

M. JONES : Je me permettrai de demander au premier ministre que la Chambre s'ajourne à 5.30 au lieu de 6, vu qu'un bon nombre de députés désirent assister au lever de Son Excellence.

Sir JOHN A. MACDONALD : Certainement :

Pour payer à Son Honneur James P. Wood, pour services rendus en qualité de juge suppléant de la cour de comté de Perth, du 1er novembre 1886 au 13 janvier 1887 (A. du C.)..... \$ 97.84

M. TROW : L'honorable monsieur voudrait-il donner quelques explications à ce sujet ?

M. THOMPSON : Le juge de la cour de comté a obtenu un congé d'absence et envoyé sa démission ; sa résignation n'a eu d'effet que lorsque son congé a été terminé ; ce crédit est pour le traitement du juge suppléant entre la date où le juge a obtenu un congé d'absence et la date où sa résignation a pris effet.

Chambre des Communes—Salaires. \$4,800

M. MILLS (Bothwell) : Quels sont les nouveaux messagers sessionnels ?

M. L'ORATEUR : Quand j'ai été nommé Orateur, je me suis aperçu qu'il y avait plusieurs employés surnuméraires. J'ai demandé des renseignements et le sergent d'armes et ceux qui sont chargés de ce département m'ont représenté que la besogne avait augmenté beaucoup en raison de l'aug-

M. COSTIGAN

mentation du nombre des députés et de l'augmentation considérable de la correspondance, etc, et que c'était l'habitude de nommer des messagers surnuméraires. J'ai cru qu'il serait préférable d'en faire des messagers sessionnels permanents rémunérés à même les fonds réguliers, afin que la Chambre connût exactement le nombre de ces employés.

La même explication s'applique aux pages. Chaque député sait que la besogne exécutée par ces jeunes garçons est très ardue. Ils sont aussi nécessaires au service de la galerie des journalistes et au service du personnel du *Hansard* et j'ai recommandé à la commission de les mettre sur la liste des employés permanents.

M. MILLS (Bothwell) : Combien y a-t-il de messagers ?

M. L'ORATEUR : Quarante-cinq ; auparavant, il y avait trente-neuf messagers permanents, mais le nombre réellement employé était de quarante-cinq.

M. MILLS (Bothwell) : Combien y a-t-il de commis surnuméraires, comparativement à l'année dernière ?

M. L'ORATEUR : Je ne pourrais pas dire quel était le nombre employé l'année dernière, mais c'est le même nombre cette année. On ne demande pas de crédit additionnel pour ce service.

M. MILLS (Bothwell) : Alors, M. l'Orateur verra qu'il n'y a eu aucune économie. Nous avons le même nombre de commis surnuméraires sessionnels qu'auparavant. Nous demandons les mêmes crédits pour répondre à ces dépenses et nous avons huit messagers permanents de plus qu'auparavant.

M. L'ORATEUR : Ces employés permanents ne font que remplacer ceux qui étaient employés temporairement. Ils ont été payés sur le fonds des dépenses imprévues. Il n'y a aucune augmentation du montant nécessaire au service.

M. MILLS (Bothwell) : Alors, il y a une diminution correspondante dans le nombre des messagers surnuméraires ?

Sir CHARLES TUPPER : Ecoutez, écoutez ! c'est cela. On a seulement changé leur position.

M. DAVIES (I.P.E.) : J'ai compris que l'Orateur avait dit qu'il y avait une augmentation, mais une augmentation qui n'était pas sensible.

M. L'ORATEUR : Il y a une augmentation dans le nombre des messagers sessionnels permanents. Il n'y a aucune augmentation du nombre des commis, mais seulement du nombre des messagers permanents et des femmes de journée, et ces femmes étaient déjà employées.

M. DAVIES (I.P.E.) : Personne ne pourrait s'opposer à ce que l'on augmente le nombre des pages, car nous savons qu'ils sont très occupés. Je ne suis ici que depuis trois ou quatre ans, mais il me semble que nous avons quatre ou cinq fois autant de messagers qu'il nous en faut. Ils désirent sans doute remplir leurs devoirs, mais quand il y a, dans la salle du rez-de-chaussée, 45 hommes employés comme messagers de cette Chambre—c'est un messager par cinq membres de la Chambre—et que nous donnons une allocation à ceux qui sont nécessaires pour le service d'officiers spéciaux, je sais par expérience—comme le savent par expérience tous ceux qui ont parlé—qu'il y a trois fois autant d'employés qu'il en faut.

M. L'ORATEUR : Si les quarante-cinq messagers étaient dans la salle du rez-de-chaussée, on s'apercevrait que la chambre n'est pas assez spacieuse, mais nous devons nous rappeler qu'à chaque porte de la salle des séances il doit y avoir un messager, il doit y avoir un messager attaché au bureau du greffier, deux à la salle de lecture, un autre chez moi, une couple de serviteurs y sont aussi employés ; puis, il y a un messager pour faire les affaires de banque du comptable ; et je puis dire à l'honorable député qu'il n'y en a pas